

Etat d'alerte sécheresse

Les principales mesures sont fixées par [arrêté préfectoral](#).

Pour les particuliers

- Mesures de restriction pour les habitants :
- Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures, véhicules dont les bateaux (hors stations de lavage)
- Vidange et remplissage des piscines privées de plus de 1m3
- Arrosage des terrains de sport (stades, golfs...), les espaces verts, les jardins entre 8h et 20h
- Réduction volontaire de l'arrosage des jardins potagers

La Préfecture appelle chaque usager public ou privé à adopter une conduite éco-responsable, en réduisant sa consommation d'eau

La communauté de communes mobilisée

Roche aux Fées Communauté mobilisée pour adapter le territoire au changement climatique.

Le territoire de Roche aux Fées Communauté est vulnérable en particulier vis à vis de la ressource en eau. Dans un contexte de changement climatique, les tensions d'usage sur la ressource seront amenées à s'intensifier dans les décennies à venir.

Ainsi, la Communauté de Commune a lancé de début d'année un travail d'élaboration d'une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique. L'objectif de ce projet est d'identifier les priorités d'actions collectives pour mieux anticiper les impacts sur les activités du territoire. Roche aux Fées Communauté porte cette démarche innovante en tant que lauréate de l'appel à projet « adaptation au changement climatique » soutenu l'ADEME et la Région Bretagne.

Publié le 27 mai 2022